

PRÉFECTURE DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE TILLÉ

Par arrêté préfectoral du 11 mars 2014, il est ordonné une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société AVITAIR qui sollicite l'autorisation d'exploiter une nouvelle station d'avitaillement des aéronefs sur le site de l'aéroport de Beauvais-Tillé à Tillé

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande d'autorisation.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Vincent Delefortrie directeur de l'établissement, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du 7 avril 2014 au 6 mai 2014 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Tillé, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Tillé et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Michel Marseille, ingénieur en retraite, suppléé le cas échéant, par M. Jackie Trancart, ingénieur informaticien en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Tillé, aux jours et heures suivants :

- lundi 7 avril 2014 de 9 heures à 12 heures
- samedi 12 avril 2014 de 9 heures à 12 heures
- mardi 22 avril 2014 de 14 heures 30 à 17 heures 30
- mardi 29 avril 2014 de 14 heures 30 à 17 heures 30
- mardi 6 mai 2014 de 14 heures 30 à 17 heures 30

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Tillé, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).